

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 977

25 mai 2007

SOMMAIRE

Air Consult and Software	46890	Hubble Holding S.A.	46896
Air Pericom S.A.	46876	Irus Holding Luxembourg S.à r.l.	46855
Auto Lights Components Sàrl	46869	Issin Investments SA	46892
Baywatch Holding S.à r.l.	46863	Kanaka Holding S.A.	46891
BCF II Lux I S.à r.l.	46889	Le Fort Rheinsheim S.à r.l.	46850
Blummebuttek Manou s.à.r.l.	46855	Midolini Investment S.A.	46894
Bridget Deco S.à r.l.	46852	Mondialtex S.A.	46893
B.Shop Luxembourg S.à r.l.	46891	Neinver Luxembourg S.à r.l.	46859
Buxton S.à r.l.	46870	Norder Holzhandel Sàrl	46855
Centrum Gdynia S.à r.l.	46889	Orione S.A.	46896
Centrum Poznan S.à r.l.	46888	Orion International S.A.	46890
Centrum Wroclaw S.à r.l.	46888	R. & B. Investments S.A.	46894
Chadys Invest Holding S.A.	46896	Roselektec, s.à r.l.	46850
Electro San Sàrl	46889	Roselektec, s.à r.l.	46896
Elmar Klein S.à r.l.	46855	Rotsac S.à r.l.	46893
EPI Light S.à r.l.	46876	SBS Broadcasting S.à r.l.	46870
Epinay S.A.	46870	Schroder Alternative Solutions	46854
Espe International S.A.	46894	Strategic Solutions	46852
Europa Kingshill S.à r.l.	46895	Swip Islamic Sicav	46891
Femcare S.A.	46869	Threestring Holdings Luxembourg S.à r.l.	
Fluens S.à r.l.	46895	46890
Fusion S.A.	46859	Toys Market - Schmétt S.A.	46892
Gestion Investissement & Transaction		US Pharmacia S.à r.l.	46869
Holding SA	46892	W & W Asset Management AG, Luxem-	
GNA	46893	burg	46888

Roselektec, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 84.113.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007044572/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06190. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

Le Fort Rheinsheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 41, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 125.501.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Madame Brigitte Drouot, cabaretière, née à Thakkek/Laos (Laos) le 31 octobre 1953, demeurant à L-2268 Luxembourg, 21, rue d'Orchimont.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité unipersonnelle limitée qu'elle constitue par les présentes.

Titre I. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LE FORT REINSHEIM S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille huit cents euros (EUR 12.800,-), représenté par cent vingt-huit (128) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille huit cents euros (EUR 12.800,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé à un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique. Les décisions prises par l'associé unique, en vertu des pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. Il en est de même des contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2007.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée Générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1470 Luxembourg, 41, route d'Esch.
- Est nommée gérante unique, pour une durée indéterminée, Madame Brigitte Drouot, préqualifiée.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire

Signé: B. Drouot, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007. Relation: LAC/2007/2529. — Reçu 128 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 mars 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007044947/222/96.

(070043709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Strategic Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R.C.S. Luxembourg B 96.779.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de STRATEGIC SOLUTIONS (la «Société») tenue le 27 février 2007, a décidé de réélire, pour une durée d'un an les administrateurs suivants:

- Monsieur Noel Fessey au poste de Président de la Société;
- Monsieur Jacques Elvinger au poste d'Administrateur de la Société;
- Monsieur Gary Janaway au poste d'Administrateur de la Société; et
- Monsieur Andreas Koester au poste d'Administrateur de la Société.

En conséquence, le Conseil d'administration suivant l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 27 février 2007 se compose comme suit jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2008:

- Noel Fessey, Managing Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Jacques Elvinger, Partner, ELVINGER, HOSS & PRUSSEN, 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Gary Janaway, Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Andreas Koester, Multi-Asset Product Manager, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31 Gresham Street, Londres EC2V 7QA, Royaume-Uni.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 27 février 2007 a nommé le réviseur d'entreprises suivant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2008:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pour STRATEGIC SOLUTIONS

N. Fessey

Director

Référence de publication: 2007043766/4369/33.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC05023. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Bridget Deco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 125.502.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Madame Brigitte Lestienne, décoratrice d'intérieurs, née à Mouscron (Belgique) le 17 décembre 1950, demeurant à F-06150 Cannes la Bocca, 12, avenue de la Roubine.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité unipersonnelle limitée qu'elle constitue par les présentes.

Titre I. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de BRIDGET DECO S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de décoration, l'achat, la vente, l'échange, d'objets de décoration de toutes sortes tels que meubles, fauteuils, canapés, tissus, rideaux, lustres et lampes, ainsi que la consultation pour la décoration et l'aménagement d'intérieurs.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé à un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique. Les décisions prises par l'associé unique, en vertu des pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. Il en est de même des contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2007.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
- Est nommée gérante unique, pour une durée indéterminée, Madame Brigitte Lestienne, préqualifiée.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Lestienne, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007. Relation: LAC/2007/3016. — Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 mars 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007044949/222/98.

(070043710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Schroder Alternative Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R.C.S. Luxembourg B 111.315.

EXTRAIT

Suite à la démission de Monsieur Leonardo-Mathias de son poste d'Administrateur du Conseil d'Administration de SCHRODER ALTERNATIVE SOLUTIONS (la «Société») qui a pris effet au 18 septembre 2006, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer par cooptation Monsieur Gary Janaway au poste d'Administrateur du Conseil d'Administration de la Société en remplacement de Monsieur Leonardo Mathias avec effet au 21 septembre 2006.

Suivant la résolution circulaire du Conseil d'Administration de la Société en date du 5 octobre 2006, le Conseil d'Administration de la Société se compose de la manière suivante:

- Noel Fessey, Managing Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Andrew Baker, Executive Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31, Gresham Street, Londres EC2V 7QA, Royaume-Uni;
- Alan Brown, Head of Investment, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31, Gresham Street, Londres EC2V 7QA, Royaume-Uni;
- Jacques Elvinger, Partner, Elvinger, HOSS & PRUSSEN, 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Gary Janaway, Operations Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour *SCHRODER ALTERNATIVE SOLUTIONS*

N. Fessey

Director

Référence de publication: 2007043772/4369/31.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC05015. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Blummebuttek Manou s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 13, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 102.442.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 10 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045656/800728/12.

Enregistré à Diekirch, le 30 mars 2007, réf. DSO-CC00220. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070043718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Norder Holzhandel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9158 Heiderscheid, 37, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.460.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heiderscheid, le 10 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045654/800202/12.

Enregistré à Diekirch, le 30 mars 2007, réf. DSO-CC00218. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070043721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Elmar Klein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wintrange, 76, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 103.754.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wintrange, le 10 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045655/800203/12.

Enregistré à Diekirch, le 30 mars 2007, réf. DSO-CC00219. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070043719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Irus Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.100,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.972.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of February.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

NEINVER LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B.123.159, (the «Sole Shareholder»).

In its capacity as Sole Shareholder of IRUS HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 1, allée Scheffer L-2520, Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B. 121.972, incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 12 October 2006 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 40 dated 24 January 2007, page 1895 (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation.

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The Sole Shareholder is here represented by Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Resolutions

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 3,600 (three thousand six hundred Euros) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 16,100 (sixteen thousand one hundred Euros) by the creation and issue of 72 (seventy-two) new shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euros) each subject to the payment of a share premium globally amounting to EUR 14,400 (fourteen thousand four hundred Euros) (the «Share Premium»), by a contribution in kind consisting of the shares held by the Sole Shareholder (the «Contributed Shares») in the share capital of IRUS HOLDING B.V., a private company with limited liability, incorporated under the laws of The Netherlands, whose corporate seat is in Amsterdam and whose business address is at Locatellikade 1 Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, The Netherlands, registered with the Commercial Register of Amsterdam under number 34259411 (IRUS B.V.), as described below:

	Number of shares contributed	% of the total share capital of IRUS HOLDING B.V.
IRUS HOLDING B.V.	180	100%

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe and fully pay in, by contribution in kind consisting of the Contributed Shares, all the new 72 (seventy-two) shares subject to the payment of the Share Premium to be allocated as follows:

- EUR 288 (two hundred and eighty-eight Euros) to the legal reserve;
- EUR 14,112 (fourteen thousand one hundred and twelve Euros) to a special reserve not freely distributable during one year from the date hereof.

Proof of the existence of the contribution in kind has been given to the under-signed notary by the valuation report of the managers of the Company (the «Valuation Report») attesting of the valuation of the contribution in kind consisting of the Contributed Shares as appended.

The Sole Shareholder declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Shares and possesses the power to dispose of such shares, legally and conventionally and which are freely transferable;
- the transfer of the Contributed Shares is effective today without qualification and all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in The Netherlands and in Grand Duchy of Luxembourg, in order to duly formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Board of managers of the company's intervention

Thereupon intervenes the board of managers of the Company (the «Board of Managers»), here represented by Ms Rachel Uhl, prenamed by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as Board of Managers of the here above described contribution in kind, the Board of Managers expressly agrees with the description of the Contributed Shares to be contributed by the Sole Shareholder to the Company, with the effective transfer of the Contributed Shares held by the Sole Shareholder, and confirms the validity of the subscription and payment, as documented by the Valuation Report, a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed.

The Board of Managers is of the opinion that the value of the contribution in kind (corresponding to the market value) as described above in exchange of 72 (seventy-two) new shares of the Company with a nominal value of EUR 50 each, subject to the payment of the Share Premium, will correspond at least to the value of the new shares of the Company

to be issued, and that, accordingly, the Company may issue a total of 72 (seventy-two) new shares with a nominal value of EUR 50 each to the Sole Shareholder.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that the transaction at hand consists for the Sole Shareholder acting in the capacity as the sole shareholder of the Company to contribute its shareholding in the IRUS BV representing at least 65% of the share capital of the IRUS BV to the Company in exchange of new shares issued by the Company, the Company expressly requests the pro rata tax payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a registration tax exemption in such a case.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles of the Company regarding the share capital, so as to reflect the taken decisions, which shall now read as follows:

« **Art.5.1.** The corporate capital is fixed at sixteen thousand one hundred Euros (EUR 16,100) represented by three hundred and twenty-two (322) shares of fifty Euros (EUR 50) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders»»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prenominalled in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le treize février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

NEINVER LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 123.159 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de IRUS HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 121.972 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 12 octobre 2006 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 40 daté du 24 janvier 2007 page 1895), (la «Société»);

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 13 des Statuts et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolutions

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 3.600 (trois mille six cents Euro) afin de l'élever de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) à EUR 16.100 (seize mille cents Euro) par la création et l'émission de 72 (soixante-douze) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 50 (cinquante Euros) chacune, soumises au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 14.400 (quatorze mille quatre cents Euro) (la «Prime d'Emission»), par un apport en nature consistant dans les parts détenues par l'Associé Unique (les «Parts Apportées») dans le capital social de IRUS HOLDING B.V., une société à responsabilité limitée, régie par la loi des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam et dont adresse commerciale est au Locatellikade 1 Parnas-

sustoren, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au Registre du Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34259411 (IRUS B.V.), tel que décrit ci-dessous:

	Nombre de Parts Offertes	% du total du capital social de IRUS HOLDING B.V.
IRUS HOLDING B.V.	180	100%

L'Associé Unique déclare souscrire et payer intégralement, par apport en nature consistant dans les Parts Apportées, l'ensemble de nouvelles 72 (soixante douze) parts sociales et procéder au paiement de la Prime d'Emission qui sera allouée comme suit:

- Le montant de EUR 288 (deux cent quatre-vingt huit Euro) sera alloué à la réserve légale;
- Le montant de EUR 14.112 (quatorze mille cent douze Euro) sera alloué à une réserve spéciale qui ne sera pas librement distribuable pendant une période d'un an à compter de ce jour.

La preuve de l'existence de l'apport en nature a été présentée au notaire sus-mentionné par un rapport d'évaluation des gérants de la Société (le «Rapport d'Evaluation») attestant l'évaluation de l'apport en nature consistant dans les Parts Apportées comme mentionné.

L'Associé Unique déclare que:

- il est le seul plein propriétaire des Parts Apportées possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- le transfert des Parts Apportées est effectif à la date d'aujourd'hui sans réserve et toutes les formalités suivantes seront accomplies dans les pays concernés, c'est-à-dire les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg, afin de formaliser le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention du conseil de gérance de la société

Ce sur quoi le Conseil de Gérance de la Société (le «Conseil de Gérance»), ici représenté par Madame Rachel Uhl, précitée, en vertu d'une procuration qui restera annexée,

Reconnaissant avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé comme Conseil de Gérance de l'apport en nature décrit ci-dessus, le Conseil de Gérance marque expressément son accord avec la description des Parts Apportées que l'Associé Unique va apporter à la Société, le transfert effectif des Parts Apportées détenues par l'Associé Unique, et confirme la validité de la souscription et du paiement, tels qu'indiqués par le Rapport d'Evaluation, dont une copie a été signée par la partie comparante pour être enregistrée avec le présent acte.

Le Conseil de Gérance est de l'avis que la valeur de l'apport en nature (correspondant à la valeur du marché) tel que décrit ci-dessus, en échange de 72 (soixante douze) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 50 chacune dans la Société et du paiement de la Prime d'Emission, qui correspondra au moins à la valeur des Nouvelles Parts Sociales à émettre, et que, en conséquence, la Société peut émettre un total de 72 (soixante douze) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 50 chacune au profit du Souscripteur.

Demande d'exemption du paiement de la taxe contributive proportionnelle

Considérant que la transaction actuelle consiste pour l'Associé Unique, agissant en tant qu'associé unique de la Société, à apporter 100% des parts détenues dans IRUS BV, représentant au moins 65% du capital social de IRUS BV, à la Société en échange de nouvelles parts émises par la Société, la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas une exemption du paiement du droit fixe d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 5.1 des Statuts de la Société concernant le capital social, afin de refléter les décisions prises, qui aura la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à seize mille cent cents Euro (EUR 16.100) représenté par trois cent vingt-deux (322) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune (ci-après, les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales forment ensemble ci-après les «Associés».»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, vol. 32CS, fol. 3, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007045768/211/180.

(070044226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Fusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 62.763.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007045233/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04797. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Neinver Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.545.550,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.159.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of February.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

NEINVER, S.A., a joint stock company (Sociedad Anónima) incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Francisca Delgado 11, 5a planta, Arroyo de la Vega - Alcobendas, 28108 Madrid, Spain and registered with the Mercantile Registry of Madrid (Spain) under number 48331, in tome 5270, Section 8, folio 210, sheet number M-93606, (the «Sole Shareholder»).

In its capacity as Sole Shareholder of NEINVER LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B.123.159, incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 20 December 2006 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation.

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The Sole Shareholder is here represented by Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Resolutions

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles of the Company as regards the possibility for any shareholder to be the holder of (a) share premium account(s) to be exclusively relating to shares held by this shareholder. In this respect, it is envisaged to insert a new article 5.3 in article 5 of the Company's articles of association which shall read as follows:

«Any share premium paid by a subscriber in relation to a capital increase of the issued capital may, at the option of the subscriber, be paid into a special share premium account to be created at the moment of such capital increase, which shall be exclusively relating to the shares subscribed in the framework of the capital increase, and exclusively held by the

aforesaid subscriber. Any share premium paid into such share premium account shall not be reimbursed to any shareholder other than the holder of the said share premium account.» (the «Premium Amendment».)»

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 3,600 (three thousand six hundred Euros) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 4,541,950 (four million five hundred and forty-one thousand nine hundred and fifty Euros) to EUR 4,545,550 (four million five hundred and forty-five thousand five hundred and fifty Euros) by the creation and issue of 72 (seventy-two) new shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euros) each subject to the payment of a share premium globally amounting to EUR 14,400 (fourteen thousand four hundred Euros) (the «Share Premium»), by contribution in kind consisting of the shares held by the Sole Shareholder (the «Contributed Shares») in the share capital of IRUS HOLDING B.V., a private company with limited liability, incorporated under the laws of The Netherlands, whose corporate seat is in Amsterdam and whose business address is at Locatellikade 1 Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, The Netherlands, registered with the Commercial Register of Amsterdam under number 34259411 (the IRUS B.V.), as described below:

	Number of shares contributed	% of the total share capital
IRUS HOLDING B.V.	180	100%

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe and fully pay in, by contribution in kind consisting of the Contributed Shares, all the new 72 (seventy-two) shares subject to the payment of the Share Premium to be allocated as follows:

- EUR 288 (two hundred and eighty-eight Euros) to the legal reserve;
- EUR 14,112 (fourteen thousand one hundred and twelve Euros) to a special reserve not freely distributable during one year from the date hereof.

Proof of the existence of the contribution in kind has been given to the under-signed notary by the valuation report of the managers of the Company (the Valuation Report) attesting of the valuation of the contribution in kind consisting of the Contributed Shares as appended.

The Sole Shareholder declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Shares and possesses the power to dispose of such shares, legally and conventionally and which are freely transferable;
- the transfer of the Contributed Shares is effective today without qualification and all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in The Netherlands and in Grand Duchy of Luxembourg, in order to duly formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Board of managers of the company's intervention

Thereupon intervenes the board of managers of the Company (the «Board of Managers»), here represented by Ms Rachel Uhl, pre-named by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as Board of Managers of the here above described contribution in kind, the Board of Managers expressly agrees with the description of the Contributed Shares to be contributed by the Sole Shareholder to the Company, with the effective transfer of the Contributed Shares held by the Sole Shareholder, and confirms the validity of the subscription and payment, as documented by the Valuation Report, a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed.

The Board of Managers is of the opinion that the value of the contribution in kind (corresponding to the market value) as described above in exchange of 72 (seventy-two) New Shares with a nominal value of EUR 50 each in the Company subject to the payment of the Share Premium, will correspond at least to the value of the New Shares to be issued, and that, accordingly, the Company may issue a total of 72 (seventy-two) New Shares with a nominal value of EUR 50 each to the Sole Shareholder.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that the transaction at hand consists for the Sole Shareholder acting in the capacity as the sole shareholder of the Company to contribute its 100% shareholding in the IRUS B.V., a European capital company, representing at least 65% of the share capital of the IRUS B.V. to the Company in exchange of new shares issued by the Company, the Company expressly requests the pro rata tax payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a registration tax exemption in such a case.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company regarding the share capital, so as to reflect the taken decisions, which shall now read as follows:

« **Art. 5.** The corporate capital is fixed at four million five hundred and forty-five thousand five hundred and fifty Euros (EUR 4,545,550) represented by ninety thousand nine hundred and eleven (90,911) shares of EUR 50 (fifty Euros) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».)»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prenominalled in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le douze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

NEINVER, SA., une société constituée selon le droit d'Espagne, ayant son siège social à Francisca Delgado 11, 5a planta, Arroyo de la Vega - Alcobendas, 28108 Madrid, Espagne, immatriculée au Registre Commercial de Madrid (Espagne) sous le numéro 48331, tome 5270, section 8, folio 210, numéro de page M-93606 (l' «Associé Unique»);

En qualité d'Associé Unique de NEINVER LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.123.159 constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 20 décembre 2006 et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (la «Société»);

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'Associé Unique adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Madame Rachel Uhl, juriste, domiciliée à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Résolutions

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts de la Société en ce qui concerne la possibilité pour un associé de détenir un (des) compte(s) de prime d'émission qui sera/seront exclusivement en rapport avec les parts sociales détenues par cet associé. A cet égard, il est envisagé d'insérer un nouvel article 5.3 dans l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Toute prime d'émission payée par un souscripteur en rapport avec une augmentation du capital social pourra, sur choix optionnel de ce souscripteur, être payée dans un compte spécial de prime d'émission à créer au moment de cette augmentation de capital, lequel sera exclusivement en rapport avec les parts sociales souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital, et exclusivement détenue par ledit souscripteur. Toute prime d'émission payée dans un compte de prime d'émission ne pourra pas être remboursée à un associé autre que le détenteur dudit compte de prime d'émission» (l'«Amendement Premium».)»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 3.600 (trois mille six cents Euro) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 4.541.950 (quatre millions cinq cent quarante et un mille neuf cent cinquante Euro) à EUR 4.545.550 (quatre millions cinq cent quarante cinq mille cinq cent cinquante Euro) par la création et l'émission de 72 (soixante-douze) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 50 (cinquante Euros) chacune, soumises au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 14.400 (quatorze mille quatre cents Euro) (la «Prime d'Emission»), par un apport en nature consistant dans les parts détenues par l'Associé Unique (les «Parts Apportées») dans le capital social de IRUS HOLDING B.V., une société à responsabilité limitée, régie par la loi des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam et dont adresse commerciale est au Locatellikade 1 Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au Registre du Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34259411 (IRUS B.V.), tel que décrit ci-dessous:

	Nombre de	% du total
	Parts Offertes	du capital social
IRUS HOLDING B.V.	180	100%

L'Associé Unique déclare souscrire et payer intégralement, par apport en nature consistant dans les Parts Apportées, l'ensemble de nouvelles 72 (soixante douze) parts sociales et procéder au paiement de la Prime d'Emission qui sera allouée comme suit:

- Le montant de EUR 288 (deux cent quatre-vingt huit Euro) sera alloué à la réserve légale;
- Le montant de EUR 14.112 (quatorze mille cent douze Euro) sera alloué à une réserve spéciale qui ne sera pas librement distribuable pendant une période d'un an à compter de ce jour.

La preuve de l'existence de l'apport en nature a été présentée au notaire sus-mentionné par un rapport d'évaluation des gérants de la Société (le «Rapport d'Evaluation») attestant l'évaluation de l'apport en nature consistant dans les Parts Apportées comme mentionné.

L'Associé Unique déclare que:

- il est le seul plein propriétaire des Parts Apportées possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- le transfert des Parts Apportées est effectif à la date d'aujourd'hui sans réserve et toutes les formalités suivantes seront accomplies dans les pays concernés, c'est-à-dire les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg, afin de formaliser le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention du conseil de gérance de la société

Ce sur quoi le Conseil de Gérance de la Société (le «Conseil de Gérance»), ici représenté par Madame Rachel Uhl, précitée, en vertu d'une procuration qui restera annexée,

Reconnaissant avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé comme Conseil de Gérance de l'apport en nature décrit ci-dessus, le Conseil de Gérance marque expressément son accord avec la description des Parts Apportées que l'Associé Unique va apporter à la Société, le transfert effectif des Parts Apportées détenues par l'Associé Unique, et confirme la validité de la souscription et du paiement, tels qu'indiqués par le Rapport d'Evaluation, dont une copie a été signée par la partie comparante pour être enregistrée avec le présent acte.

Le Conseil de Gérance est de l'avis que la valeur de l'apport en nature (correspondant à la valeur du marché) tel que décrit ci-dessus, en échange de 72 (soixante-douze) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 50 chacune dans la Société et du paiement de la Prime d'Emission, qui correspondra au moins à la valeur des Nouvelles Parts Sociales à émettre, et que, en conséquence, la Société peut émettre un total de 72 (soixante douze) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 50 chacune au profit du Souscripteur.

Demande d'exemption du paiement de la taxe contributive proportionnelle

Considérant que la transaction actuelle consiste pour l'Associé Unique, agissant en tant qu'associé unique de la Société, à apporter 100% des parts détenues dans IRUS BV, représentant au moins 65% du capital social de IRUS BV, à la Société en échange de nouvelles parts émises par la Société, la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas une exemption du paiement du droit fixe d'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société concernant le capital social, afin de refléter les décisions prises, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à quatre millions cinq cent quarante cinq mille cinq cent cinquante Euro (EUR 4.545.550) représenté par quatre-vingt-dix mille neuf cent onze (90.911) parts sociales (les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales forment ensemble ci-après les «Associés.»»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, vol. 31CS, fol. 99, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007045769/211/202.

(070044228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Baywatch Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 625.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.025.

—
In the year two thousand and seven, on the twelfth of February.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BAYWATCH HOLDING S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 119.025 (the Company). The Company has been incorporated on 31 August 2006 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 2031 of 30 October 2006. The articles of association of the Company have never been amended.

There appeared:

JER BAYWATCH S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.441 hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that JER BAYWATCH S. à r.l. is the sole owner of the 100 (one hundred) shares of the Company, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euros) each, and hence, JER BAYWATCH S. à r.l. is the sole shareholder of the Company;

II. that, as a consequence, the Meeting is regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) Waiver of the convening notice;
- (2) Creation of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares;
- (3) Conversion of the 100 (one hundred) shares in the Company held by the Shareholder into 100 Class A Shares;
- (4) Subsequent amendment to article 5, article 6, article 15 and article 16 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect resolutions taken under items (2) and (3) above;
- (5) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 612,500.- (six hundred and twelve thousand five hundred euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 100 (one hundred) Class A Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euros) each, to an amount of EUR 625,000.- (six hundred and twenty-five thousand euros), represented by 3,800 (three thousand eight hundred) Class A Shares, 1 (one) Class B Share and 1,199 (one thousand one hundred and ninety-nine) Class C Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euros) each;
- (6) Subscription to the share capital increase specified under item (5) above by the Shareholder and FLD BAYWATCH GmbH & CO. KG and payment in cash of the share capital increase;
- (7) Subsequent amendment to article 5 of the Articles in order to reflect the share capital increase specified under item (5) above;
- (8) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and
- (9) Miscellaneous;

IV. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

JER BAYWATCH S.a r.l. being the sole shareholder of the Company, the Meeting waives the convening notice to the extent necessary, the sole shareholder represented considers itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create three classes of shares in the Company, which will be respectively referred to as the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares.

The Meeting further resolves that:

(a) the Class A Share shall entitle their holders to (i) dividends taken from the profits and the distributable reserves of the Company (excluding the share premium) and (ii) liquidation surplus of the Company, on a pro rata basis between the holders of Class A Shares;

(b) the Class B Shares shall entitle their holders to (i) special dividends taken from the profits and the distributable reserves of the Company (excluding the share premium) and (ii) special liquidation surplus of the Company, on a pro rata basis between the holders of Class B Shares;

(c) the Class C Shares shall entitle their holders to a preferred dividend taken from the profits and the distributable reserves of the Company (excluding the share premium) in an amount equal to 10% per annum of their nominal value; and

(d) the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares shall entitle their holders to the repayment of the equity contributions, i.e. the nominal value plus the share premium (if any), attached to such shares.

The Meeting resolves, in addition, that the rules regarding the method of calculation of the distributions to be made to the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares, the ranking regarding the distributions to be made to these shares as well as any other features of these shares shall be as set forth in that shareholder agreement regarding BAYWATCH HOLDING S.à r.l. between JER BAYWATCH S.a r.l. and FLD BAYWATCH GmbH & CO. KG, as it may be amended from time to time (the Shareholder Agreement).

Third resolution

The Meeting resolves that the 100 (one hundred) shares in the Company held by JER BAYWATCH S.à r.l. be converted into 100 (one hundred) Class A Shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves that, as a consequence of the passing of the second resolution and the third resolution:

1) Article 5 of the Articles shall read as set out in the seventh resolution in order to take into account the change to be made to such article as a result of the passing of the fifth resolution and the sixth resolution;

2) Article 6 of the Articles shall read as follows:

« **Art. 6.** Class A Shares shall entitle their holders to (i) dividends taken from the profits and the distributable reserves of the Company (excluding the share premium) and (ii) liquidation surplus of the Company, on a pro rata basis between the holders of Class A Shares, in accordance with the rules set forth in that shareholder agreement regarding BAYWATCH HOLDING S.à r.l. between JER BAYWATCH S.a r.l. and FLD BAYWATCH GmbH & CO. KG, as it may be amended from time to time (the Shareholder Agreement).

Class B Shares shall entitle their holders to (i) special dividends taken from the profits and the distributable reserves of the Company (excluding the share premium) and (ii) special liquidation surplus of the Company, on a pro rata basis between the holders of Class B Shares, in accordance with the rules set forth in the Shareholder Agreement.

Class C Shares shall entitle their holders to a preferred dividend taken from the profits and the distributable reserves of the Company (excluding the share premium) in an amount equal to 10% per annum of their nominal value, in accordance with the rules set forth in the Shareholder Agreement.

The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares shall entitle their holders to the repayment of the equity contributions, i.e. the nominal value plus the share premium (if any), attached to such shares, in accordance with the rules set forth in the Shareholder Agreement.

3) Article 15 of the Articles shall read as follows:

« **Art. 15.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits shall be distributed to the shareholders in accordance with the rules set out in article 6 of these articles of association. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.»

4) Article 16 of the Articles shall read as follows:

« **Art. 16.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will determine their powers and remuneration. The distribution

of the liquidation proceeds (including the repayment of the nominal value of the Company's shares and the share premium) to the shareholders shall be made in accordance with the rules set out in article 6 of these articles of association.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 612,500.- (six hundred and twelve thousand five hundred euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 100 (one hundred) Class A Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euros) each, to an amount of EUR 625,000.- (six hundred and twenty-five thousand euros), represented by 3,800 (three thousand eight hundred) Class A Shares, 1 (one) Class B Share and 1,199 (one thousand one hundred and ninety-nine) Class C Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euros) each.

Sixth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscriptions to and full payment of the 3,700 (three thousand seven hundred) Class A Shares, 1 (one) Class B Share and 1,199 (one thousand one hundred and ninety-nine) Class C Shares as follows:

Intervention - Subscription - Payment

(i) JER BAYWATCH S.à r.l., hereby represented by Mr. Philippe Thiebaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares (i) to subscribe for the 3,700 (three thousand seven hundred) newly issued Class A Shares of the Company having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euros) each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 462,500.- (four hundred and sixty-two thousand five hundred euros).

The contribution in cash, in the aggregate amount EUR 462,500.- (four hundred and sixty-two thousand five hundred euros), shall entirely be allocated to the nominal share capital account of the Company.

(ii) FLD BAYWATCH GmbH & CO. KG, having its registered address at D-40212 Düsseldorf, Berliner Allee 42, registered in the commercial register of the local court of Düsseldorf under HRA 18557, hereby represented by Mr. Philippe Thiebaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares (A) (i) to subscribe for 1 (one) Class B Share having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euros) and (ii) to fully pay it up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euros); and (B) to subscribe for 1,199 (one thousand one hundred and ninety-nine) Class C Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euros) each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 149,875.- (one hundred and forty-nine thousand eight hundred and seventy-five euros).

The contribution in cash, in the aggregate amount EUR 150,000.- (one hundred and fifty thousand euros), shall entirely be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of EUR 612,500.- (six hundred and twelve thousand five hundred euros) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by ABN AMRO BANQUE (LUXEMBOURG) S.A. on 12 February 2007 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 5 first paragraph of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 625,000.- (six hundred and twenty-five thousand euros), represented by 3,800 (three thousand eight hundred) Class A Shares, 1 (one) Class B Share and 1,199 (one thousand one hundred and ninety-nine) Class C Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty five euros) each. The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares shall collectively be referred to as the shares.»

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 8,000.- (eight thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BAYWATCH HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, à L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.025 (la Société). La Société a été constituée le 31 août 2006 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2031 du 30 octobre 2006. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

A comparu:

JER BAYWATCH S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste à L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.441, ci-après représentée par M. Philippe Thiebaud, juriste résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentées selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que JER BAYWATCH S.à r.l. détient 100 (cent) parts sociales de la Société, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), et que par conséquent JER BAYWATCH S.à r.l. est l'associé unique de la Société (l'Associé);

II. qu'en conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et apte à délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Renonciation aux formalités de convocation;

2) Création de Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B et de Parts Sociales de Classe C;

3) Conversion des 100 (cent) parts sociales de la Société détenues par l'Associé en 100 (cent) Parts Sociales de Classe A;

4) Modification consécutive de l'article 5, de l'article 6, de l'article 15 et de l'article 16 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les résolutions prises en relation avec les points 2) et 3) de l'ordre du jour;

5) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 612.500,- (six cent douze mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) Parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 625.000,- (six cent vingt-cinq mille euros), représenté par 3.800 (trois mille huit cents) Parts sociales de classe A, 1 (une) Part sociale de classe B, et 1.199 (mille cent quatre-vingt dix-neuf) Parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune; 6) Souscription à l'augmentation de capital social de la Société indiquée au point 5) ci-dessus par l'Associé et FLD BAYWATCH GmbH & CO KG, et paiement en numéraire de l'augmentation de capital social;

7) Modification consécutive de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social indiquée au point 5) ci-dessus;

8) Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder, sous leur seule signature et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société; et

9) Divers.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

JER BAYWATCH S.à r.l. étant le seul associé de la Société, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation dans la mesure du nécessaire, l'associé unique de la Société représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer trois classes de parts sociales de la Société, qui seront désignées respectivement comme les Parts sociales de classe A, les Parts sociales de classe B et les Parts sociales de classe C.

L'Assemblée décide en outre que:

(a) les Parts sociales de classe A donneront droit à leurs détenteurs à (i) des dividendes prélevés sur les bénéfices et les réserves distribuables de la Société (excepté la prime d'émission) et (ii) aux boni de liquidation de la Société à partager proportionnellement entre les détenteur de Parts sociales de classe A;

(b) les Parts sociales de classe B donneront droit à leurs détenteurs à (i) des dividendes spéciaux prélevés sur les bénéfices et les réserves distribuables de la Société (excepté la prime d'émission) et (ii) aux surplus de liquidation spéciaux de la Société à partager proportionnellement entre les détenteur de Parts sociales de classe B;

(c) les Parts sociales de classe C donneront droit à leurs détenteurs à des dividendes préférentiels prélevés sur les bénéfices et les réserves distribuables de la Société (excepté la prime d'émission) pour un montant égal à 10% par an de leur valeur nominale, et

(d) les Parts sociales de classe A, les Parts sociales de classe B et les Parts sociales de classe C donneront droit à leur détenteurs au re-paiement de leur apports, soit la valeur nominale plus la prime d'émission (le cas échéant) liées auxdites parts sociales.

L'Assemblée décide en outre que les règles portant sur le mode de calcul des distributions à effectuer aux Parts sociales de classe A, Parts sociales de classe B et Parts sociales de classe C, l'ordre des distributions ainsi que toutes autres caractéristiques des parts sociales seront tels que décrits dans le pacte d'associés concernant BAYWATCH HOLDING S.à r.l. et conclu entre JER BAYWATCH S.à r.l. et FLD BAYWATCH GmbH & CO. KG, tel que modifié le cas échéant (le Pacte d'Associés).

Troisième résolution

L'Assemblée décide que les 100 (cent) parts sociales de la Société détenues par JER BAYWATCH S.à r.l. seront converties en 100 (cent) Parts sociales de classe A.

Quatrième résolution

En conséquence des deuxième et troisième résolutions, l'Assemblée prend les décisions suivantes:

1) L'Article 5 des Statuts sera libellé tel que décrit dans la septième résolution afin de prendre en compte la modification du statut en conséquence des cinquième et sixième résolutions;

2) L'article 6 des Statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Les Parts sociales de classe A donnent droit à leurs détenteurs à (i) des dividendes prélevés sur les bénéfices et les réserves distribuables de la Société (excepté la prime d'émission) et (ii) aux surplus de liquidation de la Société à partager proportionnellement entre les détenteur de Parts sociales de classe A, conformément aux règles spécifiées dans le pacte d'associés concernant BAYWATCH HOLDING S.à r.l. conclu entre JER BAYWATCH S.à r.l. et FLD BAYWATCH GmbH & CO. KG, tel que modifié le cas échéant (le Pacte d'Associés);

Les Parts sociales de classe B donnent droit à leurs détenteurs à (i) des dividendes spéciaux prélevés sur les bénéfices et les réserves distribuables de la Société (excepté la prime d'émission) et (ii) à un boni de liquidation spécial de la Société à partager proportionnellement entre les détenteur de Parts sociales de classe B, conformément aux règles spécifiées dans le Pacte d'Associés.

Les Parts sociales de classe C donnent droit à leurs détenteurs à des dividendes préférentiels prélevés sur les bénéfices et les réserves distribuables de la Société (excepté la prime d'émission) pour un montant égal à 10% par an de leur valeur nominale, conformément aux règles spécifiées dans le Pacte d'Associés.

Les Parts sociales de classe A, les Parts sociales de classe B et les Parts sociales de classe C donnent droit à leurs détenteurs au re-paiement de leurs apports, c'est-à-dire la valeur nominale additionnée de la prime d'émission (le cas échéant) liées auxdites parts sociales, conformément aux règles spécifiées dans le Pacte d'Associés.»

3) L'article 15 des Statuts aura la teneur suivante:

« **Art.15.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal. Le solde du bénéfice net sera distribué aux associés conformément aux règles spécifiées dans l'article 6 des présents Statuts. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser des dividendes intérimaires.»

4) L'Article 16 des Statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 16.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments. La distribution des produits de liquidation (y inclus le re-paiement de la valeur nominale des parts sociales de la Société ainsi que la prime d'émission) aux associés sera effectuée conformément aux règles spécifiées dans l'article 6 des présents Statuts.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 612.500,- (six cent douze mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) Parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 625.000,- (six cent vingt-cinq mille euros) représenté par 3.800 (trois mille

huit cents) Parts sociales de classe A, 1 (une) Part sociale de classe B, et 1.199 (mille cent quatre-vingt dix-neuf) Parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération suivantes des 3.700 (trois mille sept cents) Parts sociales de classe A, 1 (une) Part sociale de classe B et 1.199 (mille cent quatre-vingt-dix-neuf) Parts sociales de classe C de la Société de la manière suivante:

Intervention, Souscription et Libération

(i) JER BAYWATCH S.à r.l., ci-après représentée par M. Philippe Thiebaud, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare (i) souscrire à 3.700 (trois mille sept cents) Parts sociales de classe A nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune et (ii) les libérer entièrement par voie d'apport en numéraire consistant en le paiement d'un montant total de EUR 462.500,- (quatre cent soixante-deux mille cinq cents euros).

L'apport en numéraire, d'un montant total de EUR 462.500,- (quatre cent soixante-deux mille cinq cents euros) sera entièrement attribué au compte de capital social nominal de la Société.

(ii) FLD BAYWATCH GmbH & CO. KG, ayant son siège social à D-40212 Düsseldorf, Berliner Allee 42 et immatriculée au registre de commerce de Düsseldorf sous la référence HRA 18557, ci-après représentée par M. Philippe Thiebaud, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare (A) (i) souscrire à 1 (une) Part sociale de classe B ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) et (ii) la libérer entièrement par voie d'apport en numéraire consistant en le paiement d'un montant total de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), et (B) (i) souscrire à 1.199 (mille cent quatre-vingt dix-neuf) Parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire consistant en le paiement d'un montant total de EUR 149.875,- (cent quarante-neuf mille huit cent soixante-quinze euros).

L'apport en numéraire, d'un montant total de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) sera entièrement attribué au compte de capital social nominal de la Société.

Le montant total de EUR 612.500,- (six cent douze mille cinq cents euros) est par conséquent à l'entière disposition de la Société, comme en atteste le certificat de blocage émis par ABN AMRO BANQUE (LUXEMBOURG) S.A. le 12 février 2007 présenté au notaire instrumentaire, certificat qui confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est établi à EUR 625.000,- (six cent vingt-cinq mille euros), représenté par 3.800 (trois mille huit cents) Parts sociales de classe A, 1 (une) Part sociale de classe B, et 1.199 (mille cent quatre-vingt-dix-neuf) Parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune. Les Parts sociales de classe A., les Parts sociales de classe B et les Parts sociales de classe C sont désignées ensemble les parts sociales.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 8.000,- (huit mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: P. Thiebaud, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 15 février 2007, REM 2007/330. — Reçu 6.125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 février 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007045756/5770/330.

(070044388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Femcare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 106.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pour FEMCARE S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007045226/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06028. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

US Pharmacia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 99.517.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 6 mars 2007 que:

- La démission de M. Patrice Gallasin en tant que gérant est acceptée avec effet au 26 février 2007;
- La nomination de M. Joost Tulkens, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg en tant que gérant est acceptée, avec effet au 26 février 2007.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007045036/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03116. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Auto Lights Components Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 912.700,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 103.904.

Suite à une cession de parts signée le 15 décembre 2005 entre EUROPEAN AUTO LIGHTS S.à r.l., ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et IPEF II HOLDINGS N ° 6 S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, IPEF II HOLDINGS N ° 6 S.A. a cédé 29 parts sociales de la Société à EUROPEAN AUTO LIGHTS S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007045038/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Buxton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.771.

—
EXTRAIT

Il résulte des contrats de transfert signés en date du 7 mars 2007 que les parts sociales de la société, de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de parts sociales
Franco Malfatti, Studio Legale Minozzi, Via Longhin 11, 35129-Padova Italie	250
Maino Wanda, Studio Legale Minozzi, Via Longhin 11 35129-Padova Italie	250
Total	500

Luxembourg, le 22 mars 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007045029/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06436. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Epinay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 66.184.

Le bilan au 31 août 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007046039/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04912. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2007.

SBS Broadcasting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.393.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

1. PERMIRA EUROPE III L.P.1 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, here represented by Eddy Perrier, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey, on March 2, 2007, which proxy shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary.

2. PERMIRA EUROPE III L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, here represented by Eddy Perrier, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey, on March 2, 2007, which proxy shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary.

3. PERMIRA EUROPE III GmbH & CO. KG a German limited partnership registered with the commercial register at the lower court of Munich under registration number HRA 82707 pursuant to the provisions of the German Commercial Code (Handelsgesetzbuch) having its registered office at 10, Kardinal Faulhaber Strasse, Fünf Höfe, D-80333 Munich, acting by its managing limited partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose

registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, here represented by Eddy Perrier, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey, on March 2, 2007, which proxy shall be signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary.

4. PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, acting by its administrator PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, here represented by Eddy Perrier, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey, on March 2, 2007, which proxy shall be signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary.

5. PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, acting by its nominee PERMIRA NOMINEES LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, here represented by Eddy Perrier, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey, on March 2, 2007, which proxy shall be signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary.

6. KKR EUROPEAN FUND, LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at c/o EESON WOOLSTENCROFT LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, registered under the registration no. LP #8470528 and acting through its general partner KKR ASSOCIATES EUROPE, LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at c/o EESON WOOLSTENCROFT LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, registered under registration no. LP #8477077 and acting through its general partner KKR EUROPE LIMITED, a limited company organised under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under registration no. 90289, here represented by Eddy Perrier, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on March 2, 2007, which proxy shall be signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary.

7. KKR MILLENNIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP a partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at c/o EESON WOOLSTENCROFT LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, registered under the registration no. LP #10191716 and acting through its general partner KKR ASSOCIATES MILLENNIUM (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at c/o EESON WOOLSTENCROFT LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, registered under the registration no. LP #10188449 and acting through its general partner KKR MILLENNIUM LIMITED, a limited company organised under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the registration no. 12118, here represented by Eddy Perrier, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on March 2, 2007, which proxy shall be signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary.

8. KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at c/o EESON WOOLSTENCROFT LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, registered under the registration no. LP #7762867 and acting through its general partner KKR 1996 Overseas, Limited, a limited company organised under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the registration no. 78342, here represented by Eddy Perrier, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on March 2, 2007, which proxy shall be signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary.

9. KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at c/o EESON WOOLSTENCROFT LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, registered under the registration no. LP #11768199 and acting through its general partner KKR ASSOCIATES EUROPE II, LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at c/o EESON WOOLSTENCROFT LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, registered under registration no. LP #11768215 and acting through its general partner KKR EUROPE II LIMITED, a limited company organised under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under registration no. 148422, here represented by Eddy Perrier, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on March 2, 2007, which proxy shall be signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary.

10. TELEGRAAF MEDIA INTERNATIONAL B.V., a private company with limited liability organized under the laws of The Netherlands, whose registered office is at Amsterdam, The Netherlands, and whose office address is at Basisweg 30, 1043 AP Amsterdam, The Netherlands, here represented by Eddy Perrier, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam, on March 5, 2007, which proxy shall be signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary.

11. STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR MELIDA, a Dutch foundation incorporated in The Netherlands, whose registered office is at Amsterdam, The Netherlands, and whose office address is at Rietlandpark 353, 1019 EM Amsterdam, The Netherlands, here represented by MELIDA S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of the

Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on its turn represented by its manager, Ms. Séverine Michel, residing in Luxembourg,

12. MELIDA S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by its manager, Ms. Séverine Michel, residing in Luxembourg.

Said proxies after signature ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their representative, have requested the notary to state that:

- The appearing parties are the current shareholders of SBS BROADCASTING S.à r.l. having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître André Schwachtgen, on August 17, 2005, published in the Memorial C number 88 dated January 13, 2006. The Articles of Association have lastly been amended pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on April 26, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1305 of July 6, 2006 (hereinafter the «Company»).

- The Company's share capital is set at nine million six hundred thirty-nine thousand two hundred Euro (EUR 9,639,200.-) divided into 38,556 Class A shares, 77,114 Class B shares, 115,671 Class C shares, and 154,227 Class D shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, fully paid up.

- These Class A shares, Class B shares, Class C shares and Class D shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 3,514 Class A shares, 7,027 Class B shares, 10,541 Class C shares and 14,055 Class D shares for PERMIRA EUROPE III L.P.1.;

2. 10,138 Class A shares, 20,276 Class B shares, 30,414 Class C shares and 40,554 Class D shares for PERMIRA EUROPE III L.P.2.;

3. 133 Class A shares, 266 Class B shares, 397 Class C shares and 531 Class D shares for PERMIRA EUROPE III GmbH & CO KG;

4. 86 Class A shares, 172 Class B shares, 258 Class C shares and 342 Class D shares for PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME;

5. 251 Class A shares, 500 Class B shares, 751 Class C shares and 1,001 Class D shares for PERMIRA INVESTMENTS LIMITED;

6. 9,905 Class A shares, 19,807 Class B shares, 29,709 Class C shares and 39,613 Class D shares for KKR EUROPEAN FUND, LIMITED PARTNERSHIP;

7. 3,372 Class A shares, 6,743 Class B shares, 10,115 Class C shares and 13,488 Class D shares for KKR MILLENIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP;

8. 537 Class A shares, 1,074 Class B shares, 1,612 Class C shares and 2,149 Class D shares for KKR PARTNERS (INTERNATIONAL) LIMITED PARTNERSHIP;

9. 308 Class A shares, 617 Class B shares, 925 Class C shares and 1,233 Class D shares for KKR EUROPEAN FUND II. LIMITED PARTNERSHIP;

10. 7,712 Class A shares, 15,424 Class B shares, 23,134 Class C shares and 30,844 Class D shares for TELEGRAAF MEDIA INTERNATIONAL B.V.;

11. 2,506 Class A shares, 5,012 Class B shares, 7,519 Class C shares and 10,025 Class D shares for STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR MELIDA; and

12. 94 Class A shares, 196 Class B shares, 296 Class C shares and 392 Class D shares for MELIDA S.à r.l.

- The agenda is worded as follows:

1. Restatement of Article 11(a) and Article 11(b) of the Company's articles of incorporation.

2. The shareholders then passed the following resolution:

Resolution

The shareholders decide to amend the Company's articles of association as follows:

- The existing Article 11(a) shall be replaced by the following Article 11(a):

- «(a) The Company shall be managed by the Board of Managers, which shall consist of 5 to 7 individuals (the «Managers».)»

- The existing Article 11(b) shall be replaced by the following Article 11(b):

- «(b) The Managers shall be elected from the candidates proposed by the Shareholders. The KKR Investors (or any of them) shall be entitled to propose up to 3 candidates for appointment to the Board of Managers, the Permira Investors (or any of them) shall be entitled to propose up to 3 candidates for appointment to the Board of Managers and TMI shall be entitled to propose 1 candidate for appointment to the Board of Managers. Each Shareholder entitled to propose a candidate or candidates for appointment to the Board of Managers shall also be entitled, by notice in writing to the Company and the other Shareholders, at any time or from time to time, to propose for removal any Manager proposed by it for appointment and to propose for appointment in place thereof another individual to serve as Manager.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinquième jour de mars.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

1. PERMIRA EUROPE III L.P.1 un limited partnership enregistré à Guernesey sous la loi des Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par le biais de son general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership enregistré à Guernesey sous la loi des Limited Partnerships (Guernesey), 1995, agissant par le biais de son general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED dont le siège social se trouve à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 3QL, ici représentée par Eddy Perrier, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 2 mars 2007. Laquelle procuration est signée ne varietur par le mandataire du comparant susnommé et le notaire soussigné.

2. PERMIRA EUROPE III L.P.2 un limited partnership enregistré à Guernesey sous la loi des Limited Partnerships (Guernesey), 1995, agissant par le biais de son general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership enregistré à Guernesey sous la loi des Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par le biais de son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED dont le siège social se trouve à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 3QL, ici représentée par Eddy Perrier, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 2 mars 2007. Laquelle procuration est signée ne varietur par le mandataire du comparant susnommé et le notaire soussigné.

3. PERMIRA EUROPE III GmbH & CO. KG une société de droit allemand enregistrée dans le registre commercial à la court (Amtsgericht) de Munich en Allemagne sous le numero du registre HRA 82707 selon les dispositions du code commercial allemand (Handelsgesetzbuch) dont le siège social se trouve à 10, Kardinal Faulhaber Strasse, Fünf Höfe, D-80333 Munich, agissant par son managing limited partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership enregistré à Guernesey sous la loi des Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, dont le siège social se trouve à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 3QL, ici représentée par Eddy Perrier, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 2 mars 2007. Laquelle procuration est signée ne varietur par le mandataire du comparant susnommé et le notaire soussigné.

4. PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, agissant par son administrateur PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED dont le siège social se trouve à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 3QL, ici représentée par Eddy Perrier, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 2 mars 2007. Laquelle procuration est signée ne varietur par le mandataire du comparant susnommé et le notaire soussigné.

5. PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, agissant par son nominee PERMIRA NOMINEES LIMITED enregistrée à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 3QL, ici représentée par Eddy Perrier, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 2 mars 2007. Laquelle procuration est signée ne varietur par le mandataire du comparant susnommé et le notaire soussigné.

6. KKR EUROPEAN FUND, LIMITED PARTNERSHIP, un partnership organisé selon les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o EESON WOOLSTENCROFT LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré sous le numéro LP #8470528 et agissant par son associé général KKR ASSOCIATES EUROPE, LIMITED PARTNERSHIP, un partnership organisé selon les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o EESON WOOLSTENCROFT LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré sous le numéro LP #8477077 et agissant par son associé général KKR EUROPE LIMITED, une société à responsabilité limitée organisée sous les lois des îles Cayman, ayant son siège social à c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée sous le numéro 90289, ici représentée par Eddy Perrier, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 2 mars 2007. Laquelle procuration est signée ne varietur par le mandataire du comparant susnommé et le notaire soussigné.

7. KKR MILLENIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, un partnership organisé selon les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o EESON WOOLSTENCROFT LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré sous le numéro LP #10191716 et agissant par son associé général KKR ASSOCIATES MILLEN-

NIUM (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, un partnership organisé selon les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o EESON WOOLSTENCROFT LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré sous le numéro LP #10188449 et agissant par son associé général KKR MILLENNIUM LIMITED, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée sous le numéro 12118, ici représentée par Eddy Perrier, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 2 mars 2007. Laquelle procuration est signée ne varietur par le mandataire du comparant susnommé et le notaire soussigné.

8. KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP, un partnership organisé selon les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o EESON WOOLSTENCROFT LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré sous le numéro LP #7762867 et agissant par son associé général KKR 1996 OVERSEAS, LIMITED, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée sous le numéro 78342, ici représentée par Eddy Perrier, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 2 mars 2007. Laquelle procuration est signée ne varietur par le mandataire du comparant susnommé et le notaire soussigné.

9. KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, un partnership organisé selon les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o EESON WOOLSTENCROFT LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré sous le numéro LP #11768199 et agissant par son associé général KKR ASSOCIATES EUROPE II, LIMITED PARTNERSHIP, un partnership organisé selon les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à c/o EESON WOOLSTENCROFT LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistré sous le numéro LP #11768199 et agissant par son associé général KKR EUROPE LIMITED II, une société à responsabilité limitée organisée sous les lois des îles Cayman, ayant son siège social à c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée sous le numéro 148422, ici représentée par Eddy Perrier, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 2 mars 2007. Laquelle procuration est signée ne varietur par le mandataire du comparant susnommé et le notaire soussigné.

10. TELEGRAAF MEDIA INTERNATIONAL B.V., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Pays-Bas, avec siège social à Basisweg 30, 1043 AP Amsterdam aux Pays-Bas, ici représentée par Eddy Perrier, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam le 5 mars 2007. Laquelle procuration est signée ne varietur par le mandataire du comparant susnommé et le notaire soussigné.

11. STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR MELIDA, une fondation régie par les lois des Pays-Bas, avec siège social Rietlandpark 353, 1019 EM Amsterdam, aux Pays-Bas, ici représenté par MELIDA S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, à son tour représentée par sa gérante Ms. Séverine Michel, demeurant à Luxembourg,

12. MELIDA S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ici représenté par sa gérante Ms. Séverine Michel, demeurant à Luxembourg. Lesquelles procurations après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par son mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les associées actuelles de la société SBS BROADCASTING S.à r.l., avec siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée suivant acte du Maître André Schwachtgen en date du 17 août 2005, publié au Mémorial C numéro 88 du 13 janvier 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 26 avril 2006 par un acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg et ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1305 du 6 juillet 2006 (la «Société»).

- Le capital social est fixé à neuf millions six cent trente-neuf mille deux cents Euro (9.639.200) divisé en trente-huit mille cinq cent cinquante-six (38.556) parts de classe A, soixante-dix-sept mille cent quatorze (77.114) parts de classe B, cent quinze mille six cent soixante et onze (115.671) parts de classe C, et cent cinquante-quatre mille deux cent vingt-sept (154.227) parts de classe D, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25) chacune, toutes entièrement libérées.

- Les parts de classe A, classe B, classe C et classe D sont réparties entre les associés existants comme suit:

1. 3.514 parts de classe A, 7.027 parts de classe B, 10.541 parts de classe C et 14.055 parts de classe D pour PERMIRA EUROPE III L.P.1.;

2. 10.138 parts de classe A, 20.276 parts de classe B, 30.414 parts de classe C et 40.554 parts de classe D pour PERMIRA EUROPE III L.P.2.;

3. 133 parts de classe A, 266 parts de classe B, 397 parts de classe C et 531 parts de classe D pour PERMIRA EUROPE III GmbH & CO KG;

4. 86 parts de classe A, 172 parts de classe B, 258 parts de classe C et 342 parts de classe D pour PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME;

5. 251 parts de classe A, 500 parts de classe B, 751 parts de classe C et 1.001 parts de classe D pour PERMIRA INVESTMENTS LIMITED;

6. 9.905 parts de classe A, 19.807 parts de classe B, 29.709 parts de classe C et 39.613 parts de classe D pour KKR EUROPEAN FUND, LIMITED PARTNERSHIP;

7. 3.372 parts de classe A, 6.743 parts de classe B, 10.115 parts de classe C et 13.488 parts de classe D pour KKR MILLENIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP;

8. 537 parts de classe A, 1.074 parts de classe B, 1.612 parts de classe C et 2.149 parts de classe D pour KKR PARTNERS (INTERNATIONAL) LIMITED PARTNERSHIP;

9. 308 parts de classe A, 617 parts de classe B, 925 parts de classe C et 1.233 parts de classe D pour KKR EUROPEAN FUND II. LIMITED PARTNERSHIP;

10. 7.712 parts de classe A, 15.424 parts de classe B, 23.134 parts de classe C et 30.844 parts de classe D pour TELEGRAAF MEDIA INTERNATIONAL B.V.;

11. 2.506 parts de classe A, 5.012 parts de classe B, 7.519 parts de classe C et 10.025 parts de classe D pour STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR MELIDA; et

12. 94 parts de classe A, 196 parts de classe B, 296 parts de classe C et 392 parts de classe D pour MELIDA S.à r.l.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Réitération de l'Article 11(a) et Article 11(b) des statuts de la Société.
2. Les associés ont abordé l'ordre du jour et ont pris la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de modifier les statuts de la Société comme suit:

- L'Article 11(a) tel qu'existant doit être remplacé par l'Article 11(a) suivant:

«(a) La Société est gérée par le Conseil de Gérance qui doit être constitué de 5 à 7 personnes physiques (les «Gérants».)»

- L'Article Article 11(b) tel qu'existant doit être remplacé par l'Article 11(b) suivant:

«(b) Les Gérants seront choisis parmi des candidats proposés par les Associés. Les Investisseurs KKR (ou n'importe lequel d'entre eux) sont autorisés à proposer jusqu'à trois candidats pour qu'ils soient nommés au Conseil de Gérance, les Investisseurs Permira (ou n'importe lequel d'entre eux) sont autorisés à proposer jusqu'à trois candidats pour qu'ils soient nommés au Conseil de Gérance et TMI est autorisé à proposer un candidat pour qu'il soit nommé au Conseil de Gérance. Chaque Associé autorisé à proposer un candidat ou des candidats pour une nomination au Conseil de Gérance peut également, par avis écrit adressé à la Société et aux autres Associés, à tout moment, proposer la révocation du Gérant qu'il avait proposé pour une nomination, et peut proposer à la place de ce dernier un autre individu afin d'assumer la fonction de Gérant.»

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparantes, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Perrier, S. Michel, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 6 mars 2007, REM/2007/466. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 mars 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007045758/5770/305.

(070044393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Air Pericom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 93.326.

—
RECTIFICATIF

Par un extrait en date du 30 Novembre 2006, déposé le 11 Décembre 2006 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et enregistré sous le numéro I060134290.03 R, la FIDUCIAIRE I.T.P S.A a dénoncé le siège social de la Société Anonyme AIR PERICOM S.A à L-1941 Luxembourg, 241 route de Longwy.

Cet extrait remplace le précédent extrait, de sorte que la Société Anonyme AIR PERICOM SA est toujours domiciliée à L-1941 Luxembourg, 241 route de Longwy.

Luxembourg, le 22 Mars 2007.

FIDUCIAIRE I.T.P. S.A.

Service Administratif et Juridique

Référence de publication: 2007045012/1038/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05996. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

EPI Light S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.019.375,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.383.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-second day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of EPI LIGHT S.à.r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, incorporated by a notarial deed enacted on the 15th day of September 2006, registered at the Luxembourg trade register section B number 119.383, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2076 page 99625 of November 7, 2006 whose articles of association have been amended once by deed enacted on October 12, 2006, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2296 page 110185 of December 8, 2006.

The meeting is presided by Mr Yves Barthels residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Flora Gibert, employee residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs F. Gibert, employee, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of units held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 26,550 (twenty-six thousand five hundred and fifty) units of EUR 25.- (twenty-five euros) each representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,355,625.- (one million three hundred fifty-five thousand six hundred and twenty-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 663,750.- (six hundred sixty-three thousand seven hundred and fifty euros) to EUR 2,019,375.- (two million nineteen thousand three hundred and seventy-five euros) by the issue of 54,225 (fifty four thousand two hundred and twenty-five) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

2. Subscription and full payment of the new shares by a contribution in cash of a total amount of EUR 1,355,625.- (one million three hundred and fifty-five thousand six hundred twenty-five euros).

3. To create two classes of shares which shall have the rights attached thereto in the Articles of Association of the Company - the «Class A Shares» and the «Class B Shares» - and to convert 90% of the existing shares, i.e. 72,697 shares, into Class A Shares and the remaining 8,078 shares, into Class B Shares of the Company;

4. To accept the transfer of the Class B Shares to NORMAN INTERNATIONAL S.A., a Luxembourg société anonyme, to be effective on the next Valuation Day, according to Article 11 of the amended Articles of Incorporation of the Company

5. Amendment and redrafting of the entire Articles of Incorporation of the Company according to the above.

6. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of EUR 1,355,625.- (one million three hundred and fifty-five thousand six hundred and twenty-five euros) so as to raise it from its present amount EUR 663,750.- (six hundred sixty three thousand seven hundred and fifty euros) to EUR 2,019,375.- (two million nineteen thousand three hundred and seventy-five euros) by the issue of 54,225 (fifty-four thousand two hundred and twenty-five) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Second resolution

The meeting resolves to admit the subscription of the 54,225 (fifty-four thousand two hundred and twenty-five) shares by the sole partner, EPI ORANGE HOLDINGS S.à r.l., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 103548.

Subscription - Payment

Thereupon intervenes EPI ORANGE HOLDINGS S.à r.l., prenamed subscriber, which declared to subscribe to 54,225 (fifty four thousand two hundred and twenty five) shares and to fully pay them up by a contribution in cash, so that from now on the Company has the free and entire disposal of the amount of EUR 1,355,625.- (one million three hundred and fifty-five thousand six hundred and twenty-five euros), the evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The meeting resolves to create two classes of shares which shall have the rights attached thereto in the Articles of the Company - the «Class A Shares» and the «Class B Shares» - and to convert 90% of the shares, i.e. 72,697 shares, into Class A Shares and convert the remaining 10% of the shares, i.e. 8,078 shares, into Class B Shares of the Company.

Fourth resolution

The meeting resolves to approve the transfer of all the Class B Shares to NORMAN INTERNATIONAL S.A., a Luxembourg société anonyme, with registered office at 15, bld Roosevelt, L-2450 Luxembourg, identified at the Commercial and Company Register of Luxembourg under the number B 72.947. This transfer is to be effective as of the next Valuation Day, i.e. February 28, 2007.

Fifth resolution

In view of the above resolutions and in order to fix the rights attached to the different classes of Shares, the meeting resolves to amend and redraft the entire Articles of the Company, which now read as follows:

«Chapter one: Definitions

«Act» means the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915 (as amended);

«Articles» means the articles of incorporation of the Company and as the same may be amended from time to time;

«Associate» means with respect to any Person (the «First Person»), (i) any Person which owns, directly or through other Associates more than 50 per cent of the share capital or voting rights of the First Person, or (ii) any other Person of whom the First Person owns, directly or through other Associates more than 50 per cent the share capital or voting rights or (iii) any Person more than 50 per cent of whose share capital or voting rights are owned directly or through other Associates, by Persons falling within sub-categories (i) and (ii), or (iv) an entity managed or controlled by the entity which manages or controls such Shareholder or (v) an Associate of such manager or controller referred to in sub-category (iv);

«Class A Shares» means the 72,697 class A shares of the Company, as they may be increased from time to time

«Class A Shareholder» any registered holder of Class A Shares

«Class B Shares» means the 8,078 class B shares of the Company, as they may be increased from time to time

«Class B Shareholder» means any registered holder of Class B Shares

«Person» means a corporation, an association, a partnership (general or limited), a joint venture, an estate, a trust, a limited liability company, a limited partnership, any other legal entity, or an individual.

«Shares» means the Class A Shares together with the Class B Shares of the Company as they may be increased from time to time;

«Shareholder» means any registered holder of Shares;

Chapter two: Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including the laws of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is EPI Light S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Chapter three: Capital, Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 2,019,375.- (two million nineteen thousand three hundred and seventy-five euros) represented by 72,697 shares of Class A (herein referred to as «Class A Shares») and 8,078 shares of Class B (herein referred to as «Class B Shares»); the Class A Shares and the Class B Shares being hereafter referred to as the «Shares»), with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Art. 9.

9.1. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

9.2. The Shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

9.3. With regard to the distribution rights, Class A Shares will give right to a distribution of 98% of the net distributable profits as described under Article 19 below. Class B Shares give a right to a distribution of 2% of the net distributable profits as described under Article 19 below.»

Art. 10.

10.1. General prohibition against Share transfers

No Shareholder can do, or agree to do, any of the following without the prior written consent of all other Shareholders unless it is permitted by this Article 10.

- a) Pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any of its Shares or any interest in any of its Shares;
- b) Sell, transfer, or otherwise dispose of, or grant any option over, any of its Shares or any interest in its Shares;
- c) Enter into any agreement in respect of the votes attached to any of its Shares.

10.2. Transfer inter-vivos to non-Shareholders

No Shareholders shall transfer or dispose of any Shares or any interest in any Shares other than in accordance with the Articles and in the case of transfers to non-Shareholders, the consent given in a general meeting of Shareholders by the holders of 75% (seventy-five percent) of all the Shares of the Company pursuant to article 189 of the Law.

10.3. Transfer to Associates

10.3.1. Any Shareholder may transfer all or part of its Shares to an Associate, on giving prior written notice to the other Shareholder. An Associate must be under an obligation to immediately retransfer its Shares to the Shareholder or another Associate of that Shareholder if it ceases to be an Associate.

10.3.2. The Shareholders shall vote in favour of any resolution approving a transfer of Shares made in accordance with this Article 10.3 and shall accept any such transfer in compliance with article 189 of the Act.

10.3.3. The Shareholders shall keep the Company informed, at all times, of the issue and contents of any notice served pursuant to this Article 10 and any election or acceptance relating to those notices.

10.4. Tag-Along Right

10.4.1. If the Class A Shareholder wishes to sell all of its Shares (the «Offered Shares») to any person or persons other than the Associates of the Class A Shareholder (the «Proposed Transferee»), it shall first be required to give the opportunity and right (the «Tag-Along Right») to the Class B Shareholder to participate in such proposed sale, by giving a notice in writing to the Class B Shareholder (the «Tag-Along Notice») setting out the details of the Offered Shares and the price for the Offered Shares and any other material terms which the Class A Shareholder is willing to accept (the «Terms»).

10.4.2. The Class B Shareholder shall have 15 days from the Tag-Along Notice, by notice in writing to the Class A Shareholder (the «Tag-Along Acceptance»), to accept to sell at its discretion the same proportion of its Shares on the proposed Terms. Each Tag-Along Acceptance shall indicate the number of Shares, which the selling Class B Shareholder wishes to sell (the «Sold Shares») and shall constitute the unconditional and irrevocable obligation of the selling Class B Shareholder to sell such number of Sold Shares on the proposed Terms. In the event the Class A Shareholder fails to receive a Tag-Along Acceptance from any Class B Shareholder within such 15 day period, such Class B Shareholder shall be deemed to have declined to participate in the proposed transfer.

10.4.3. The Class A Shareholder shall procure that the Proposed Transferee purchases the Sold Shares of the Class B Shareholder having sent a Tag-Along Acceptance on the proposed Terms. In that respect, the Class A Shareholder shall be jointly and severally liable with such Proposed Transferee and, failing such Proposed Transferee to so purchase the Sold Shares of the Class B Shareholder, the Class A Shareholder shall purchase such Sold Shares itself.

10.4.4. In the event that the Class B Shareholder shall validly accept to participate in the sale pursuant to the present article, the selling Class B Shareholder shall sell the Sold Shares to the purchasing Proposed Transferee, and such purchasing Proposed Transferee shall pay the purchase price for such Sold Shares, no later than 30 days after the Tag-Along Acceptance, it being understood that the Class A Shareholders and the Class B Shareholder shall enter on the same day into such sale and purchase agreement with the purchasing Proposed Transferee.

10.4.5. Unless otherwise agreed among the purchasing Proposed Transferee and the selling Class B Shareholder, the closing for the purchase of the Sold Shares shall take place at the principal office of the Company during normal business hours. At the time and place so specified, the selling Class B Shareholder shall deliver instruments of transfer sufficient to transfer the Sold Shares to the purchasing Proposed Transferee against payment of the relevant purchase price.

10.5. Drag-Along Right

10.5.1. If the Class A Shareholder (the «Dragging Shareholder») wishes to sell the Offered Shares held by it, to the Proposed Transferee, the Dragging Shareholder shall have the right (the «Drag-Along Right») to require the other Shareholder (the «Dragged Shareholder») to sell to the Proposed Transferee all of the Shares then held by such Shareholder on the Final Terms, including for the same per Share consideration as proposed to be received from the Proposed Transferee; provided that the Final Terms include a purchase price with respect to any such Dragged Shareholder for its Shares equal at least to the amount contributed by such Shareholder to the Company whether in the form of debt or equity. Each Shareholder agrees to take all steps necessary to enable him or it to comply with the provisions of the present article to facilitate the exercise of a Drag-Along Right.

10.5.2. To exercise a Drag-Along Right, the Dragging Shareholder shall give the Dragged Shareholder a written notice (a «Drag-Along Notice») containing (i) the name and address of the Proposed Transferee and (ii) the Final Terms. The Dragged Shareholder shall thereafter be obligated to sell its Shares within 30 days of delivery of the Drag-Along Notice to the Proposed Transferee.

10.5.3. If the Proposed Transferee does not for whichever reason, purchase the Shares held by the Dragged Shareholder within a 60 period from the delivery of the Drag-Along Notice, then the Dragged Shareholder shall no longer be obligated to sell its Shares pursuant to that specific Drag-Along Right but shall remain subject to the provisions of the present article.

10.5.4. If the Drag-Along Right is exercised, the Dragged Shareholder shall be required to become a party to any indemnities being afforded by the Dragging Shareholder. The Dragged Shareholder shall pay its proportionate share of the transaction expenses, including without limitation, any legal, accounting and investment banking fees and expenses reasonably incurred by the Dragging Shareholder in connection with such transaction.

10.6. General Provisions applicable to the sale of Shares

Any sale pursuant to Article 10.1 to 10.5 shall also be subject to the following terms and conditions:

10.6.1. The Shares are transferred free from all claims, pledges, equities, liens, charges and encumbrances.

10.6.2. The Shares are transferred with the benefit of all rights attaching to them as at the date of the relevant notice.

10.6.3. The selling Shareholder shall pay all real property transfer, stamp or any similar taxes due in connection with the sale of the applicable Shares to the purchasing Shareholder, if those are due pursuant to the applicable legislation.

10.6.4. The purchasing Shareholder shall deliver to the selling Shareholder a duly executed agreement indemnifying the selling Shareholder against claims arising from or in connection with the Company, the Shares or the Portfolio (as described in any shareholder's agreement entered into between the Shareholders from time to time) from and after the closing date.

Art. 11. The Shares may only be transferred, as applicable on a valuation day (hereafter referred to as «Valuation Day») and being, for the purposes of this clause, the last day that banks are open for business in London of each calendar month), provided that, for the avoidance of doubt, the entering into by the partners of an agreement on a date other than a Valuation Day providing for such transfer to occur on a Valuation Day shall not be in breach of such restriction and provided further that (a) such restriction shall not apply where the Company holds less than four real estate assets directly or indirectly and (b) such restriction shall not apply to any transfer resulting from the enforcement of security by a creditor of the Company or a creditor of the partner in the Company. The Company shall determine and notify to the partner of its equity gains (Aktiengewinn) on any Valuation Day.

Only partners that are institutional investors (being investors that are not natural persons) shall be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a unit in the Company.

Partnerships shall not be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a unit in the Company, unless the Company confirms in writing that it does not object to such participation of a partnership.

There shall be no more than 30 institutional investors (being investors that are not natural persons) investing, holding or being the beneficial owner of a unit in the Company at any one time.

Chapter four: Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopie, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Chapter five: Partner decisions

Art. 15. Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Chapter six: Financial year, Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 19. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to 10% of the issued share capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners. The excess is distributed among the partners according to Article 9 above, giving the Class A Shareholder a right to 98% of the distributable amount and the Class B Shareholder a right to 2% of the distributable amount. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Notwithstanding the preceding provisions, the manager or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter seven: Winding-up, Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter eight: Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.»

There being nothing further on the agenda the meeting is terminated.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately eighteen thousand euros.

There being no further business before the meeting, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EPI LIGHT S.à.r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié reçu le 15 septembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 119.383, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2076 page 99625 du 7 novembre 2006, dont les statuts ont été modifiés une fois suivant acte notarié reçu le 12 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2296 page 110185 du 8 décembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves Barthels demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Flora Gibert, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur F. Gibert, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 26.550 (vingt-six mille cinq cent cinquante) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.355.625,- (un million trois cent cinquante-cinq mille six cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 663.750,- (six cent soixante-trois mille sept cent cinquante euros) à EUR 2.019.375,- (deux million dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros) par l'émission de 54.225 (cinquante-quatre mille deux cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription et paiement des nouvelles parts par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 1.355.625,- (un million trois cent cinquante cinq mille six cent vingt-cinq euros).

3. Créer deux catégories de parts sociales qui auront les droits y attachés dans les Statuts de la Société - les «Parts Sociales de Classe A» et les «Parts Sociales de Classe B» - et de convertir 90% des part sociales existantes, c'est-à-dire 72.697 parts sociales, en Parts Sociales de Classe A et les 10% de parts sociales restantes, c'est-à-dire 8.078 parts sociales, en parts sociales de Classe B

4. Accepter le transfert des Parts Sociales de Classe B à une société anonyme luxembourgeoise dénommée NORMAN INTERNATIONAL S.A., avec effet à la prochaine Date d'Évaluation, en accord avec l'Article 11 des Statuts, tels que modifiés ci-après;

5. Changement et refonte totale des statuts en accord avec ce qui précède

6. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.355.625,- (un million trois cent cinquante-cinq mille six cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de 663.750,- (six cent soixante-trois mille sept cent cinquante euros) à EUR 2.019.375,- (deux millions dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros) par l'émission de 54.225 (cinquante-quatre mille deux cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre la souscription des 54.225 (cinquante-quatre mille deux cent vingt-cinq) parts sociales par l'associé unique, EPI ORANGE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 103.548.

Souscription - Paiement

Intervient ensuite EPI ORANGE HOLDINGS S.à r.l., souscripteur prédésigné, qui a déclaré souscrire à 54.225 (cinquante-quatre mille deux cent vingt-cinq) parts sociales, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.355.625,- (un million trois cent cinquante-cinq mille six cent vingt-cinq euros), telle que la preuve en a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de créer deux catégories de parts sociales qui auront les droits y attachés aux Statuts de la Société - les «Parts Sociales de Classe A» et les «Parts Sociales de Classe B» - et de convertir 90% des parts sociales existantes, c'est-à-dire 72.697 parts sociales, en Parts Sociales de Classe A et de convertir les 10% de parts sociales restantes, c'est-à-dire, 8.078 parts sociales en Parts Sociales de Classe B de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver à l'unanimité le transfert de toutes les Parts Sociales de Classe B à NORMAN INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, bld Roosevelt, L-2450 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.947. Ce transfert sera effectif à la prochaine Date d'Evaluation (i.e. au 28 février 2007), en accord avec l'Article 11 des Statuts, tels que modifiés ci-après.

Troisième résolution

Au regard des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de la modification et la refonte totale des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Titre I^{er} : Définitions

«Actionnaire» tout détenteur de Parts Sociales

«Actionnaire de Classe A» tout détenteur de Parts Sociales de Classe A

«Actionnaire de Classe B» tout détenteur de Parts Sociales de Classe B

«Associé» toute Personne, (i) détenant directement ou à travers d'un autre Associé, plus de 50 pourcent du capital social ou droits de vote d'une première Personne (la «Première Personne»), ou (ii) toute Personne dans laquelle la Première Personne détient directement ou à travers d'un autre Associé plus de 50 pourcent du capital social ou des droits de vote ou (iii) toute Personne de laquelle 50 pourcent de son capital social ou des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par toute Personne tombant sous les sous-catégories (i) ou (ii), ou (iv) une entité gérée ou contrôlée par l'entité qui gère ou contrôle un Actionnaire ou (v) un Associé d'un tel gérant ou contrôleur énoncé à la sous-catégorie (iv);

«Loi» la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée

«Parts Sociales» les Parts Sociales de Classe A ensemble avec les Parts Sociales de Classe B de la Société, telles qu'augmentées de temps en temps

«Parts Sociales de Classe A» les 72.697 Parts Sociales de Classe A, telles que modifiées de temps en temps

«Parts Sociales de Classe B» les 8.078 Parts Sociales de Classe B, telles que modifiés de temps en temps

«Personne» une société anonyme, limitée, une corporation, une association ou toute autre entité juridique ou personne physique

«Statuts» les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps en temps

Titre II: Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera EPI LIGHT S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Titre III: Capital, Parts

Art. 8. Le capital social de la société est fixé à EUR 2.019.375,- (deux millions dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 72.697 (soixante-douze mille six cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales de Classe A (ci-après dénommées «Parts Sociales de Classe A») et 8.078 (huit mille soixante-dix-huit) parts sociales de Classe B (ci-après dénommées «Parts Sociales de Classe B»); les Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B sont ensemble ci-après dénommées «Parts Sociales»), avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9.

9.1. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

9.2. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

9.3. Lors de distributions de dividendes, les Parts Sociales de Classe A donne droit à une distribution de 98% du bénéfice net distribuable et les Parts Sociales de Classe B donne droit à une distribution de 2% du bénéfice net distribuable.

Art. 10.

10.1 Interdiction générale de transfert des Parts Sociales

Aucun Actionnaire ne peut, ou être d'accord de faire, l'une quelconque des choses suivantes sans l'accord préalable écrit de tous les autres Actionnaires à moins que cela ne soit permis par l'Article 10.

- a) Gager, hypothéquer, charger ou autrement encombrer ses Parts Sociales ou intérêts dans ses Parts Sociales;
- b) Vendre, transférer, ou autrement disposer de, ou accorder toute option sur, ses Parts Sociales ou intérêts dans ses Parts Sociales;
- c) Conclure tout contrat concernant les votes attachés à ses Parts Sociales.

10.2 Transfert entre vif à des non actionnaires

Aucun Actionnaire ne transférera ou ne disposera d'aucune Part Sociale ou d'aucun intérêt sur aucune Part Sociale autrement que conformément aux Statuts et en cas de transfert à des non-actionnaires, avec le consentement donné en assemblée générale par 75% (soixante-quinze pour-cent) des détenteurs de Parts Sociales de la Société conformément à l'article 189 de la Loi.

10.3 Transfert aux Associés

10.3.1 Toute Actionnaire pourra transférer tout ou partie de ses Parts Sociales à un Associé, en donnant une notice écrite aux autres Actionnaires. Un Associé devra immédiatement ré-transférer ses Parts Sociales à l'Actionnaire cédant ou un autre Associé de cet Actionnaire s'il cesse d'être un Associé.

10.3.2 Les Actionnaires voteront en faveur de toute résolution approuvant un transfert des Parts Sociales conformément à l'Article 10.3 et accepteront ce transfert conformément l'article 189 de la Loi.

10.3.3 Les Actionnaires informeront la Société, à tout moment, de l'émission et du contenu de toute notice servie conformément à cet Article 10 et toute élection ou acceptation concernant ces notices.

10.4 Droit de Tag-Along

10.4.1 Si l'Actionnaire de Classe A souhaite vendre toutes ses Parts Sociales (les «Parts Sociales Offertes») à toute personne ou personnes autre(s) qu'un Associé de l'Actionnaire de Classe A (le «Cédant Proposé»), il devra donner l'opportunité et le droit (le«Droit Tag-Along») à l'Actionnaire de Classe B de participer à une telle vente propose, en

donnant notice écrite à l'Actionnaire de Classe B (la «Notice Tag-Along») établissant les détails des Parts Sociales Offertes et le prix pour les Parts Sociales Offertes et tous autres termes substantiels que l'Actionnaire de Classe A est prêt à accepter (les «Termes»).

10.4.2 L'Actionnaire de Classe B aura 15 jours à dater de la Notice Tag-Along, et par notice écrite à l'Actionnaire de Classe A (l'«Acceptation Tag-Along»), pour accepter de vendre à sa seule discrétion la même proportion de ses Parts Sociales suivant les Termes proposés. Chaque Acceptation Tag-Along indiquera le nombre de Parts Sociales que l'Actionnaire de Classe B vendant souhaite vendre (les «Parts Sociales à Vendre») et constituera l'obligation irrévocable et inconditionnelle de l'Actionnaire de Classe B vendant de vendre un tel nombre de Parts Sociales à Vendre selon les Termes proposés. Au cas où l'Actionnaire de Classe A ne reçoit pas une Acceptation Tag-Along de tout Actionnaire de Classe B durant cette période de 15 jours, cet Actionnaire de Classe B sera considéré comme ayant décliné la participation au transfert proposé.

10.4.3 L'Actionnaire de Classe A fera en sorte que le Cédant Proposé achète les Parts Sociales à Vendre de l'Actionnaire de Classe B ayant envoyé une Acceptation Tag-Along sur les Termes proposés. A ce sujet, l'Actionnaire de Classe A sera conjointement et solidairement responsable avec le Cédant Proposé et, le défaut du Cédant Proposé d'acheter les Parts Sociales à Vendre de l'Actionnaire de Classe B aura pour conséquence que l'Actionnaire de Classe A devra acheter lui-même les Parts Sociales à Vendre.

10.4.4 Au cas où l'Actionnaire de Classe B aura valablement accepté de participer à la vente conformément au présent article, l'Actionnaire de Classe B vendant vendra les Parts Sociales à Vendre au Cédant Proposé, et le Cédant Proposé payera le prix de vente pour de telles Parts Sociales à Vendre, pas plus tard que 30 jours après l'Acceptation Tag-Along, étant entendu que l'Actionnaire de Classe A et l'Actionnaire de Classe B concluront le même jour un tel contrat de vente avec le Cédant Proposé.

10.4.5 Sauf si décidé autrement entre le Cédant Proposé et l'Actionnaire de Classe B vendant, la réalisation de la vente des Parts Sociales à Vendre aura lieu dans les bureaux principaux de la Société durant les heures de bureau. Au moment et à l'endroit spécifié, l'Actionnaire de Classe B vendant délivrera au Cédant Proposé les instruments de transfert suffisant pour transférer les Parts Sociales à Vendre contre paiement du prix d'acquisition.

10.5 Droit Drag-Along

10.5.1 Si l'Actionnaire de Classe A (l'«Actionnaire Traînant») souhaite vendre les Parts Sociales Offertes qu'il détient au Cédant Proposé, l'Actionnaire Traînant aura le droit (le «Droit Drag-Along») d'exiger de l'autre Actionnaire (l'«Actionnaire Traîné») de vendre au Cédant Proposé toutes les Parts Sociales alors détenus par cet Actionnaire suivant les Termes Finaux, comprenant la même considération par Part Sociale qu'il est proposé de recevoir du Cédant Proposé; pour autant que les Termes Finaux incluent un prix d'achat, concernant un tel Actionnaire Traîné, pour ses Parts Sociales égal au moins au montant contribué par cet Actionnaire à la Société que ce soit sous la forme de dette ou de capital. Chaque Actionnaire est d'accord de suivre toutes les étapes nécessaires lui permettant de se conformer aux dispositions du présent article en vue de faciliter l'exercice du Droit Drag-Along.

10.5.2 Pour exercer le Droit Drag-Along, l'Actionnaire Traînant donnera à l'Actionnaire Traîné une notice écrite (la «Notice Drag-Along») comprenant (i) le nom et l'adresse du Cédant Proposé et (ii) les Termes Finaux. L'Actionnaire Traîné sera dès lors obligé de vendre au Cédant Proposé ses Parts Sociales dans les 30 jours de la délivrance de la Notice Drag-Along Notice.

10.5.3 Si le Cédant Proposé n'achète pas pour n'importe quel raison les Parts Sociales détenues par l'Actionnaire Traîné dans les 60 jours de la délivrance de la Notice Drag-Along, alors l'Actionnaire Traîné ne sera plus obligé de vendre ses Parts Sociales conformément au Droit Drag-Along mais restera soumis aux dispositions du présent article.

10.5.4 Si le Droit Drag-Along est exercé, l'Actionnaire Traîné sera obligé d'être partie à toutes indemnités étant supportées par l'Actionnaire Traînant. L'Actionnaire Traîné payera sa part proportionnelle des frais de la transaction, comprenant sans limitation, tous honoraires et frais juridiques, comptables et d'investissement bancaire raisonnablement supportés par l'Actionnaire Traînant en relation avec cette transaction.

10.6 Dispositions générales applicables à la vente des Parts Sociales

Toute vente effectuée suivant les Articles 10.1 à 10.5 sera aussi soumise aux termes et conditions suivantes:

10.6.1 Les Parts Sociales sont transférées libres de toutes réclamations, gages, actions (equities), privilèges et charges.

10.6.2 Les Parts Sociales sont transférées avec le bénéfice de tous les droits qui y sont attachés à la date de la notice appropriée.

10.6.3 L'Actionnaire vendant payera le transfert lié à la propriété immobilière, timbre ou tous impôts semblables dus en raison de la vente des Parts Sociales à l'Actionnaire achetant, si ceux-ci sont dus en vertu de la législation applicable.

10.6.4 L'Actionnaire achetant délivrera à l'Actionnaire vendant un contrat dûment exécuté indemnisant l'Actionnaire vendant contre toutes réclamations survenant de ou en relation avec la Société, les Parts Sociales ou le Portefeuille (tel que défini dans un quelconque pacte d'actionnaire qui entrerait en vigueur entre les Actionnaires à tout moment) à partir de ou après la date de closing.

Art. 11. Les Parts Sociales ne sont cessibles par le(s) associé(s) que chaque date d'évaluation (ci-après la «Date d'Évaluation») et étant, pour les besoins de cette clause, le dernier jour ouvrable pour les banques à Londres de chaque mois calendrier), pourvu que l'entrée par le(s) associé(s) dans un contrat de cession de Parts Sociales à une date autre que la

Date d'Evaluation prévoyant une cession de parts sociales à une Date d'Evaluation ne constitue pas un non-respect des présentes restrictions, et pourvu que (a) de telles restrictions ne soient pas applicables dans le cas où la Société détient moins de quatre actifs immobiliers directement ou indirectement, et (b) de telle restrictions ne soient pas applicables à une cession résultant d'un recouvrement d'une sûreté par un créancier de la Société ou un créancier de(s) associés de la Société. La Société devra déterminer et communiquer à l'associé ses profits (Aktiengewinn) à chaque Date d'Evaluation.

Seuls des investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques) sont permis d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.

Des sociétés en commandite ne sont pas permises d'investir, détenir ou être bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société, sauf si la Société confirme par écrit qu'elle n'a aucune objection à une telle participation par une société en commandite.

A tout moment, il ne peut y avoir plus de 30 investisseurs institutionnels (étant des investisseurs autres que des personnes physiques), investissant, détenant ou étant bénéficiaires économiques d'une part sociale de la Société.

Titre IV: Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Titre V: Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Titre VI: Exercice social, Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés conformément à l'Article 9 ci-dessus, donnant à l'Actionnaire de Classe A droit à 98% du bénéfice net et à l'Actionnaire de Classe B à 2% du bénéfice net de la Société.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Malgré les dispositions précédentes, le gérant ou en cas de la pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VIII: Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ dix huit mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Colson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007, Relation: LAC/2007/665. — Reçu 13.556,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007045788/211/647.

(070044203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

W & W Asset Management AG, Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.222.

En date du 21 mars 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé

- de nommer: M. Berthold Garbas, WÜSTENROT & WÜRTTEMBERGISCHE, W & W ASSET MANAGEMENT GmbH, Königsstrasse 38, D-70173 Stuttgart

en qualité d'Administrateur pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008;

- de réélire: M. Dr. Bernhard Kühn, WÜSTENROT & WÜRTTEMBERGISCHE, W & W ASSET MANAGEMENT GmbH, Königsstrasse 38, D-70173 Stuttgart

M. Harmut Rödiger, MERCURIA SERVICES S.A., 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

M. Karl-Georg Schuska, WÜSTENROT BANK AG, Im Tambour 1, D-71630 Ludwigsburg

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008;

- de nommer: DR. WOLLERT - DR. ELMENDORFF Sàrl, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Pour W & W ASSET MANAGEMENT AG, LUXEMBURG

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007045043/1126/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05789. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Centrum Wroclaw S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.482.

EXTRAIT

En date du 13 mars 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Patrice Gallasin, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 12 mars 2007.

- Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet au 12 mars 2007.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007045018/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06444. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Centrum Poznan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.442.

EXTRAIT

En date du 13 mars 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Patrice Gallasin, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 12 mars 2007.

- Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet au 12 mars 2007.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007045019/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06443. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Centrum Gdynia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.441.

—
EXTRAIT

En date du 13 mars 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Patrice Gallasin, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 12 mars 2007.
- Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet au 12 mars 2007.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007045022/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06441. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Electro San Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4249 Esch-sur-Alzette, 23, rue de Montpellier.

R.C.S. Luxembourg B 105.272.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2007

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social à L-4249 Esch-sur-Alzette, rue de Montpellier, 23.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Esch-sur-Alzette, le 27 février 2007.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

FIDUCIAIRE C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2007045015/1549/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00055. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

BCF II Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.125,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.463.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 23 mars 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Ashley Leeds, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.

- Monsieur Patrick Kevin Kilroy, domicilié au 858, Arbormoor Place, à Lake Mary, FL 32 746, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Référence de publication: 2007045031/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06434. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Air Consult and Software, Société Anonyme.

Siège social: L-4676 Niedercorn, 1, rue Theis.

R.C.S. Luxembourg B 76.687.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 22 février 2007

Les administrateurs de la société anonyme AIR CONSULT AND SOFTWARE S.A. ont pris la résolution suivante:

1. Les administrateurs décident de nommer Monsieur Jean-Pierre Ravez, demeurant rue Folle France, 8 à B-1325 Chaumont-Gistoux en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour AIR CONSULT AND SOFTWARE S.A.

VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007045047/1427/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Threestring Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 525.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 114.072.

Extrait de résolution prise par le Conseil de Gérance en date du 20 mars 2007:

Le siège social de la société a été transféré du 46a, boulevard John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007045014/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05970. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Orion International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 8, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 61.909.

Réunion du Conseil d'Administration du 24 janvier 2007

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts et par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires, décide de transférer le siège social de la société au 8, route de Burange L-3429 Dudelange

Signature.

Référence de publication: 2007045010/1513/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04390. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

B.Shop Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 129, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.428.

Cession de parts sociales

Entre

M. Mehdi Haddar

26, boulevard Charlemagne

F-57100 Thionville

Et

Mme Esther Hammes

26, boulevard Charlemagne

F-57100 Thionville

M. Mehdi Haddar décide de vendre 15 parts sociales au prix de 125,- euros la part de la société B.SHOP LUXEMBOURG SARL demeurant 129, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange à Mme Esther Hammes.

Fait, le 1^{er} mars 2007.

M. Haddar / E. Hammes

«bon pour accord» / «bon pour accord»

Référence de publication: 2007045049/6709/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05922. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Kanaka Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 35.535.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KANAKA HOLDINGS S.A.

LOUV S.à.r.l. / MADAS S.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007045009/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06333. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Swip Islamic Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.425.

Faisant suite à l'Assemblée Générale du 9 mars 2007, sont nommés administrateurs:

Roger Charles Barker, 40, avenue Monterey L-1016 Luxembourg

Andy Frepp, Orchardhead Road 30 EH16 6HN Edinburg-Grande Bretagne

Virginie Raux, 40, avenue Monterey L-1016 Luxembourg

Est renommé réviseur d'entreprises:

PricewaterhouseCoopers s.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045045/1229/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06340. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Issin Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.637.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires de la société
tenue le 22 février 2007 à 10.00 heures au siège social.*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 22 février 2007 à 10.00 heures que:

1. que les mandats des administrateurs, M. Jean-Paul Goerens, M. Ardito Toson et Mme Colette Wohl, ont été reconduits jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012;

2. que le mandat du commissaire-aux-comptes FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES a été reconduit sous sa nouvelle dénomination FIDUCIAIRE FRH Sàrl jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007045218/312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06045. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Toys Market - Schmëtt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 104.900.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOYS MARKET SCHMËTT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007045592/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03271. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Gestion Investissement & Transaction Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9780 Wintrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 91.503.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wintrange, le 28 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045543/1750/12.

Enregistré à Diekirch, le 26 février 2007, réf. DSO-CB00193. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070032871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

GNA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 85.481.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044789/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02232. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

Mondialtex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 74.814.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 22 février 2007

Première résolution

L'Assemblée Générale prend acte des démissions des administrateurs Francesca Docchio et Marco Sterzi.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Angelo De Bernardi, expert-comptable, né le 4 mai 1943 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg;

- Régis Donati, expert-comptable, né le 16 décembre 1965 à Briey (France) avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg

Le mandat des administrateurs nouvellement élu prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg.

Luxembourg le 6 mars 2006.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

A. de Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007045016/1142/28.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04764. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Rotsac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 4.116.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.909.

Extrait de résolution prise par le Conseil de Gérance en date du 20 mars 2007:

Le siège social de la société a été transféré du 46a, boulevard John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007045013/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05974. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Espe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 55.662.

—
EXTRAIT

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 octobre 2006 qui a pris note des démissions de Messieurs André Wilwert et Gérard Matheis, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Eric Duphil, conseil économique, 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- Madame Edna Leguizamon Orjuela, employée privée, 60, route d'Arlon, L-8210 Marner;
- Serge Paritzky, 309, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

Est nommé aux fonctions d'administrateur-délégué en remplacement de Monsieur André Wilwert:

- Monsieur Eric Duphil, conseil économique, 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

Est nommé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE S.à.r.l., RCS Luxembourg B 62.492, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Avec effet au 31 octobre 2006, le siège social de la société est transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Pour ESPE INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045020/7547/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07393. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

R. & B. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.526.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007045006/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06754. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Midolini Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 101.536.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044787/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04833. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

Fluens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 86.873.

Le Gérant, Monsieur François Courtois, demeure désormais 9, rue de Sart à B-1457 Walhain

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007044831/607/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04974. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

Europa Kingshill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 589.225,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.396.

Il résulte de deux contrats de vente de parts sociales sous seing privé, signés tous deux en date du 24 octobre 2006, que:

1) la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., dont le siège social est sis au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.095, a cédé 2.246 parts sociales de la Société qu'elle détenait à la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois MEDERACH INVESTMENTS S.à r.l., dont le siège social est sis au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.549; et

2) la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EUROPA HEAL ESTATE II US S.à r.l., dont le siège social est sis au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.096, a cédé 110 parts sociales de la Société qu'elle détenait à la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois MEDERACH INVESTMENTS S.à r.l., prénommée; et

en sorte que, suite à ces transferts:

- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., prénommée, détient 20.223 parts sociales de la Société;

- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., prénommée, détient 990 parts sociales de la Société; et

- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois MEDERACH INVESTMENTS S.à r.l., prénommée, détient 2.356 parts sociales de la Société.

Fait à Luxembourg, le 13 mars 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2007045041/1138/33.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06007. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Orione S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.181.

La convention datée du 2 décembre 2004 dont l'avis de conclusion avait été enregistré à Diekirch en date du 4 février 2005, est dénoncée, des suites de la liquidation de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 mars 2007.

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE

Domiciliataire

S. Moreaux

Réviseur d'Entreprise

Référence de publication: 2007045011/1004/16.

Enregistré à Diekirch, le 21 mars 2007, réf. DSO-CC00144. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070043825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Roselektec, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.113.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007044586/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06203. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

Chadys Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.467.

Le bilan de clôture de la liquidation au 27 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044662/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06933. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

Hubble Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.643.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HUBBLE HOLDING S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Adminstrateur

Référence de publication: 2007044601/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06345. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.
